



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 03.06.2019

Numéro de publication: AB01-0000002814

Canton: GE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail Ficoba Consultants SA

Ficoba Consultants SA

CHE-108.044.881

Boulevard Emile-JAQUES-DALCROZE 5

1204 Genève

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail
(OLT 1)

No de référence: 19-003124

N° d'établissement: 46716530

Pan d'entreprise: Les travailleurs du Secteur d'activité médicale de l'entreprise concernés par le service de piquet sont affectés au placement de personnel soignant en mission temporaire - Le service de Piquet est assuré en dehors de l'entreprise (domicile ou autre)

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques

Personnel: 4 H

Validité: 03.06.2019 – 02.05.2022

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: GE

Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.